Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260216-017_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 017/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : 6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10 février 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Willy REMANDA.

Excusés : Delphine POTTIER, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Absent : Hervé JAFFREDO.

Pouvoirs : Delphine POTTIER à Alice PRAT, Claire BEGUIN à Chantal MANCHON, Alain THEBAULT à Patrick LANGLAIS, Marie-Pierre NOËL à Patrick JEHANNIN, Mélanie Le COUVIOUR à Nadège COULON-TRARI, Morgane BESNARD à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Stéphane PAVIOT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Attribution d'une aide financière du Service Commun d'Achat pour la commande de matériels et équipements destinés à la rénovation énergétique des bâtiments communaux - Devis de la société LEGALLAIS – décision n°006/2026.

L'association Service Commun d'Achats (SCA) à laquelle la Commune adhère, accompagne la Commune dans sa démarche en faveur de la transition écologique.

En ce début d'année, il propose une aide au financement pour le projet suivant : commande de matériels et équipements destinés à la rénovation énergétique des bâtiments communaux d'un montant de 4 710,11€. Il suffit d'émettre une facture à destination du SCA correspondant au montant de l'aide accordée, soit 75% de la facture, dans la limite de 2 500,00 € TTC.

Récapitulatif de l'aide financière :

- Prestataire retenu : LEGALLAIS
- Montant de la facture du prestataire : 4 710,11€
- Montant à refacturer au SCA : 2 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- autorise l'émission d'une facture à destination du SCA correspondant au montant de l'aide accordée, soit 75% du montant de la facture, dans la limite de 2 500,00 € TTC;
- autorise Madame la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Stéphane PAVIOT